

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

Mont Dore

101.2013.001

MAPA 2013PA02 : Travaux de restauration des sentiers du Massif Adventif (Commune du Mont-Dore)

RAPPORT

Au cours de la réunion du bureau du 05 décembre 2012, vous vous êtes prononcés favorablement à la réalisation des travaux ci-dessus. L'enveloppe financière s'élevait à 105 000 € TTC (hors intervention Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Communauté de Communes du Sancy).

Une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée a été lancée. Ce marché comporte 2 lots :

- lot 1 : Travaux de restauration des sentiers,
- lot 2 : Transport du matériel par hélicoptère.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 février 2013.

A la date limite du 25 mars 2013, trois propositions ont été reçues pour chacun des lots.

Analyse des offres :

Ces propositions ont été examinées et notées le 26 mars 2013 par une commission technique composée d'agents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Les critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- valeur technique : 60 %
- coût des prestations : 40 %

Ci-dessous les tableaux de classement :

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Annexe 1 : Lot 1

 MAPA 2013PA02 : Travaux de restauration des sentiers du Massif Adventif											
Lot 1 : Travaux de restauration de sentiers										ANNEXE 1	
Sociétés	Montant TTC	Coût des prestations			Valeur technique			TOTAL	Classt	Observations	
		Note/10	Coef.	Total	Note/10	Coef.	Total				
DE FALVARD Pascal	82 563,47 €	9,63	40%	3,85	9,00	60%	5,40	9,25	2	Bonne intégration des aménagements demandés (schémas fournis répondant bien aux travaux envisagés). Réalisation manuelle des travaux qui intègre parfaitement les notions de fragilité du site. Intégration de la mise en place de chicanes aux droits des passages à bétail. Peu de matériel pouvant faciliter la réalisation des travaux.	
EURL SYSTEAU / SARL SANCHEZ / SARL STE	79 484,96 €	10,00	40%	4,00	10,00	60%	6,00	10,00	1	L'utilisation d'une pelle araignée constitue un avantage technique favorisant la réalisation des travaux sur certains secteurs plus ou moins accidentés. Un ensemble de matériel qui permet de faciliter les travaux (manuscopique...). Intégration de la fragilité du site (équipe formée et ayant l'habitude de ce genre de travaux).	
SARL Thierry GUILLOT/TP LYAUDET	89 287,38 €	8,90	40%	3,56	8,00	60%	4,80	8,36	3	Seulement une minipelle à disposition, mais intégrant la notion de fragilité du site.	

Système de notation :

1) Coût des prestations : La note maximale (10) est attribuée à l'entreprise la moins chère. Les notes des autres sociétés sont calculées en fonction de celle-ci en appliquant un rapport inversement proportionnel entre les coûts des prestations de ces sociétés et le prix le plus bas.

2) Valeur technique : Elle est attribuée au regard du mémoire technique fourni. (Note maximale : 10)

Annexe 2 : Lot 2

 MAPA 2013PA02 : Travaux de restauration des sentiers du Massif Adventif											
Lot 2 : Transport du matériel par hélicoptage										ANNEXE 2	
Sociétés	Montant TTC	Coût des prestations			Valeur technique			TOTAL	CLASST	Observations	
		Note/10	Coef.	Total	Note/10	Coef.	Total				
JET SYSTEMS	10 321,48 €	10,00	40%	4,00	10,00	60%	6,00	10,00	1	Proposition conforme au cahier des charges	
HELI CHALLENGE	24 461,00 €	4,22	40%	1,69	10,00	60%	6,00	7,69	3	Proposition conforme au cahier des charges	
SARL Thierry GUILLOT / TP LYAUDET	16 744,00 €	6,16	40%	2,47	10,00	60%	6,00	8,47	2	Proposition conforme au cahier des charges	

Système de notation : Idem Annexe 1.

Les propositions reçues se situant légèrement au-dessus des prévisions concernant le lot 1, une négociation a été effectuée (mail + courrier) avec les trois candidats.

Du fait des remises commerciales consenties par deux des trois candidats à ce lot, il en découle le nouveau tableau de classement suivant :

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Annexe 3 :

 MAPA 2013PA02 : Travaux de restauration des sentiers du Massif Adventif											
Lot 1 : Travaux de restauration de sentiers										ANNEXE 3	
Sociétés	Montant TTC	Montant TTC	Coût des prestations			Valeur technique			TOTAL	Classt	Observations
	1ère proposition	après négociation	Note/10	Coef.	Total	Note/10	Coef.	Total			
DE FALVARD Pascal	82 563,47 €	77 609,64 €	9,78	40%	3,91	9,00	60%	5,40	9,31	2	Idem observations annexe 1
EURL SYSTEAU / SARL SANCHEZ / SARL STE	79 484,96 €	75 908,13 €	10,00	40%	4,00	10,00	60%	6,00	10,00	1	Idem observations annexe 1
SARL Thierry GUILLOT / TP LYAUDET	89 287,38 €	89 287,38 €	8,50	40%	3,40	8,00	60%	4,80	8,20	3	Idem observations annexe 1
Système de notation : Idem Annexe 1											

➤➤➤ Au vu de ces tableaux d'analyses des offres, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec :

- concernant le lot 1 : le groupement SYSTEAU/SANCHEZ/STE (63120 Egliseneuve-près-Billom) pour un montant de 63 468,34 € HT soit 75 908,14 € TTC.
- concernant le lot 2 : la société JET SYSTEMS (26120 CHABEUIL) pour un montant de 8 630,00 € HT soit 10 321,48 € TTC.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer le marché avec le groupement Systeau/Sanchez/STE pour le lot 1, et la société Jet Systems pour le lot 2, dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 Montlosier, le 15 MARS 2013
 LE PRESIDENT

R. 
 Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
 de sa réception à la Préfecture le
 et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix +), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

102

Cézallier

102.2013.002

Location d'un local technique pour la Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Le Parc des Volcans d'Auvergne a en charge la gestion des Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Afin d'assurer convenablement ses missions, il est prévu que le personnel de la Réserve (un conservateur, un animateur et deux stagiaires) dispose d'un local de travail sur place dans le bourg de La Godivelle.

Nous proposons de louer un local technique pour une durée de 4 à 5 mois entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2013, qui aura pour fonction :

- Bureaux du personnel de la Réserve naturelle
- Lieu de rendez vous avec les partenaires
- Hébergement de l'animateur saisonnier et des stagiaires

Le coût toutes charges comprises s'élèvera, pour les quatre mois, à un montant de 2 000 euros maximum.

➡➡ Afin de finaliser les contacts pris avec le propriétaire, il vous est demandé d'autoriser le Président à signer tout document utile pour cette location estivale.

DELIBERATION

Le Bureau valide le rapport et autorise le Président à signer tout document utile pour cette location estivale.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES
117 Professionnels du tourisme & loisirs de pleine nature

117.2013.001 Nouvelle convention « Géotourisme et Biodiversité » en massif central 2013/2014

RAPPORT

Le 10 octobre 2008, EDF, le PNR des Volcans d'Auvergne, le PNR des Monts d'Ardèche, le PNR Livradois Forez, Vulcania et le CPIE du Velay avaient signé une convention de partenariat visant à développer une dynamique touristique cohérente basée sur l'offre volcan dans une perspective de développement durable : le géotourisme. La démarche a permis de constituer un réseau collaboratif, et de mettre en œuvre un forum sur le géotourisme en novembre 2011, et de dégager des pistes d'action concrètes.

Pour aller plus loin, les partenaires précités souhaitent signer une nouvelle convention, associant le CRDTA, visant un objectif opérationnel de construction d'une « route du volcanisme » innovante en Auvergne et dans les Monts d'Ardèche, basée sur la mise en valeur et en réseau de sites avec un réel apport de médiation vis à vis du grand public permettant d'en faire de vrais lieux de destination.

Le nouveau projet de « Route du volcanisme » en Massif-Central a pour objectifs les points suivants :

- travailler sur un recensement des principaux sites à composantes volcanologiques.
- recenser et relier les sites et centres d'animation promouvant des messages de préservation et de valorisation de la biodiversité et de la géodiversité.
- structurer une offre de découverte lisible à travers l'élaboration et la mise en place de circuits et de dispositifs de repérage et de communication mettant en valeur les sites d'intérêt majeur.
- réfléchir sur un dispositif permettant l'intégration des sites secondaires au projet. L'objet est de :
 - faire venir sur les territoires des gens qui n'y venaient pas.
 - faire aller les visiteurs d'un site à un autre.
- mettre en réseau les acteurs locaux qui participent à l'animation et à la gestion des sites volcaniques.
- promouvoir le patrimoine volcanique et naturel auprès de cibles identifiées.
- prendre en compte la fragilité de la géodiversité et de la biodiversité dans la construction de l'offre.
- mutualiser les moyens entre les partenaires pour sensibiliser les prescripteurs à la découverte de ce patrimoine et à la nécessité de sa préservation.
- mobiliser les prestataires touristiques pour construire une dynamique autour du concept de « route du volcanisme »
- Structurer une offre globale qui s'appuierait sur des sites animés et des outils de découverte originaux en lien avec la fragilité et la valeur des patrimoines naturels (biodiversité, paysage). La prise en compte de la gestion de la biodiversité et des paysages en contexte volcanique (grands sites) et l'association avec des sites d'animation forts permettront de proposer une offre globale associant et géodiversité.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Privilégier l'élaboration d'outils innovants de présentation des offres.

La présente convention vient préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre du partenariat.

A ce titre, les engagements du Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne seraient les suivants :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à hauteur de 2 500 €, équivalent financier à cinq jours de travail, en la personne de Marie Fauchon.

➤➤ Il vous est donc demandé d'autoriser l'engagement de notre Syndicat mixte dans les conditions précitées ainsi que la signature de cette convention par le Président.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

12

PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

123

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

123.2013.001 Animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme - Signature de la convention

RAPPORT

Convention partenariale de l'Atelier Rural d'Urbanisme

1. CONTEXTE

« Différents phénomènes fragilisent l'ingénierie des territoires : contraintes budgétaires croissantes, retrait de l'Etat en dehors de l'ATESAT, évolution de la carte intercommunale, accroissement des contraintes réglementaires, apparition de nouvelles politiques. Cela a un impact dans l'ingénierie nécessaire à l'élaboration de stratégies territoriales et dans celle liée à la conduite d'opérations particulières et poussent les territoires à réfléchir à de nouveaux modes d'organisation de cette ingénierie. »

1.1. L'ARU : UNE DISPOSITION SPECIFIQUE DE LA CHARTE 2013>2025

La disposition 2.3.1.2. Mettre en synergie les structures de conseil au sein d'un Atelier Rural d'Urbanisme afin de renforcer l'accompagnement des collectivités locales

Afin de contribuer à la mise en synergie des différents organismes de conseil, le SMPNRVA propose de constituer et d'animer un « Atelier Rural d'Urbanisme ».

Par la mutualisation de leurs compétences techniques et juridiques, leur articulation, voire leur développement, les membres de cet Atelier guident les Communes, les EPCI et les Pays présents sur le territoire en matière d'urbanisme de planification et d'urbanisme opérationnel.

Concrètement, ils apportent une aide collective aux Pays, EPCI et Communes dans la déclinaison des mesures de la Charte et des dispositions réglementaires (issues du Grenelle de l'Environnement notamment) :

- conseil de l'amont à l'aval dans la définition du projet de territoire de chaque collectivité, dans sa traduction en matière d'urbanisme de planification et d'urbanisme pré-opérationnel ;
- sensibilisation aux questions, procédures et outils de l'urbanisme ;
- aide à l'expérimentation de démarches-pilotes ;
- impulsion d'échanges entre territoires et facilitation de transferts d'expériences.

Les signataires soutiennent cette initiative et mobilisent les services et structures partenaires afin de participer à la mise en place de cet Atelier.

Effets attendus : le renforcement de l'aide à la réflexion et à la décision des élus locaux, en logique de projet, par l'optimisation de leurs moyens propres et une plus forte synergie entre les interventions des différents organismes de conseil / institutionnels.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

1.2. RAPPEL DE L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

La démarche a débuté en 2010 par un diagnostic prospectif et participatif intitulé « Urbanisme, Territoires & Ingénierie »

Fort de l'appui de ses partenaires techniques et politiques, le SMPNRVA a animé, à partir de septembre 2011, un travail de détermination des missions et du fonctionnement du futur Atelier Rural d'Urbanisme. Ce travail s'est articulé autour de six étapes majeures :

- détermination des champs d'intervention prioritaires : quoi ?, quand ?, qui ?, où ?, quels modes d'intervention ?, quel accompagnement proposé ?
- choix d'un scénario ;
- détermination précise des compétences mobilisables des partenaires dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme, par le biais de questionnaires, puis d'entretiens bilatéraux ;
- détermination précise du mode de fonctionnement de l'Atelier Rural d'Urbanisme ;
- formalisation d'une convention de partenariat ;
- mise en œuvre effective et animation.

1.3. LES PROCHAINES ETAPES

Conformément au déroulement présenté ci-dessus, la signature de cette convention formalise les deux années de réflexion autour des enjeux relatifs à l'accompagnement public des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et d'aménagement.

La dite convention a été débattue avec l'ensemble des partenaires lors des Comités Techniques de l'Atelier des 14 septembre et 13 novembre 2012 et du Comité de Pilotage du 23 janvier 2013. Le 22 mars, la convention a été transmises aux signataires afin qu'ils puissent procéder à sa validation interne, habilitant si nécessaire un représentant afin d'en assurer la signature. Le SMPNRVA, en tant que structure partenaire, est également appelé à valider ce partenariat et à autoriser le président à signer cette convention.

Lors du COPIL du 23 janvier dernier, il a été décidé que la signature de tous les partenaires aurait lieu conjointement lors du **lancement officiel** de l'Atelier Rural d'Urbanisme, ouvrant la phase de mise en œuvre effective. Ce lancement se déroulera le 6 juin.

La **communication** autour de ce nouvel outil va débuter en avril avec la diffusion auprès des collectivités d'une plaquette expliquant ce qu'est l'ARU. Celles-ci seront invitées à poser leurs questions et soumettre leurs projets lors du lancement du 6 juin. D'autres supports de communication seront utilisés pour faire connaître cette démarche innovante.

Dans le cadre de l'ARU, une équipe-projet suit d'ores et déjà un projet d'urbanisme opérationnel à Menet (Cantal).

2. LES GRANDES LIGNES DU FONCTIONNEMENT DE L'ARU

Cet accompagnement est un service public offert aux collectivités (pays, EPCI et communes) signataires de la Charte 2013>2025 du Parc et adhérentes aux structures composant l'ARU à mobiliser sur leur projet.

Compétences techniques mises à disposition des collectivités :

L'ARU est un collectif aux compétences multiples et complémentaires intervenant habituellement sur le territoire en matière d'urbanisme. Ces compétences seront mobilisées en fonction des besoins du projet dans les domaines du paysage, de l'eau, de la biodiversité, des activités, de l'énergie, du foncier...

Quand intervient-il ?

L'ARU doit être mobilisé en amont du projet d'urbanisme de la collectivité, dans l'idéal avant la rédaction du cahier des charges. Une fois mobilisé, l'ARU assure un soutien technique du début à la fin du projet.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Concrètement, comment prend-il part au projet ?

Pour chaque projet accompagné, l'ARU désigne quatre ou cinq agents parmi les partenaires qui le composent afin de former une équipe-projet multicompétente. Cette équipe participe aux réflexions et réunions ayant trait au projet de la collectivité. L'accompagnement proposé sera adapté sur mesure, selon les besoins et attentes de la collectivité

3. LA CONVENTION DE PARTENARIAT

3.1. SON CONTENU

Suffisamment souple et évolutive, cette convention permet de valider conjointement les objectifs et le positionnement de l'Atelier Rural d'Urbanisme, ainsi que ses principes de fonctionnement. Elle a valeur de « **feuille de route** » et fixe un **cadre général** à l'intervention de l'ARU et de ses partenaires.

➤ Durée d'application :

La présente convention est signée pour une durée de **trois ans**. Sa reconduction fera l'objet d'un débat en amont entre les partenaires.

De part le caractère expérimental de cette démarche, la convention est amenée à évoluer dans le temps et pourra faire l'objet d'une **adaptation annuelle** par le biais d'un **avenant** fixant le programme de travail prévisionnel d'une année de fonctionnement et permettant d'intégrer les évolutions liées au travail de l'année écoulée.

➤ Collectivités bénéficiaires des services proposés par l'ARU :

L'action de l'Atelier Rural d'Urbanisme est destinée aux **collectivités signataires** de la Charte 2013>2025 du PNRVA

3.2. LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Les partenaires signataires sont les organismes institutionnels et de conseil associés à la démarche de préfiguration de l'ARU :

> Etat :

- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- la Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15)
- la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT 63)
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal (STAP 15)
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme (STAP 63)

> Collectivités territoriales signataires de la Charte 2013>2025 :

- le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
- le Conseil Régional d'Auvergne (CRA)
- le Conseil Général du Cantal (CG 15)
- le Conseil Général du Puy-de-Dôme (CG 63)

> Organismes consulaires et établissements publics :

- la Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal (CDA 15)
- la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme (CDA 63)
- l'Établissement Public Foncier d'Auvergne (EPF SMAF)
- la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Auvergne (SAFER)

> Associations :

- l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA)
- le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Cantal (CAUE 15)
- le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Puy-de-Dôme (CAUE 63)
- l'Agence locale des énergies et du climat (Aduhme)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Votre accord est sollicité pour valider ce partenariat et autoriser le Président à signer la convention.

DELIBERATION

Le Bureau valide le partenariat et autorise le Président à signer la convention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

15 PRAIRIES PERMANENTES
156 PROFESSIONS AGRICOLES

156.2013.001 Organisation de la 4^{ème} édition du concours agricole des prairies fleuries 2013

RAPPORT

Fort de la réussite des trois précédentes éditions du concours agricole national des prairies fleuries, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne s'engage dans l'organisation d'une quatrième édition du concours au printemps 2013.

Comme les années précédentes, ce concours local s'inscrit dans une action de niveau national, qui va se dérouler sur les territoires d'une quarantaine de Parcs naturels régionaux et Parc nationaux.

Ce concours a pour objectif de récompenser **le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles fleuries** de différentes exploitations agricoles représentatives et localisées sur le territoire d'un Parc. Les prairies fleuries ciblées dans ce concours sont naturellement riches en espèces, maintenues par les agriculteurs, et destinées à la production de fourrage (fauchées ou pâturées). Chaque Parc remet ses prix sur son territoire et identifie une parcelle pour concourir au niveau national. La remise des prix nationale serait organisée à l'automne 2013.

Les objectifs principaux de ce concours sont de :

- communiquer de façon positive sur le lien entre biodiversité et productions agricoles des territoires (qualité des produits, fromages, viande, apiculture) ;
- échanger entre Parcs et d'autres partenaires (INRA, CBN, Chambres d'Agriculture, LPO, ...) autour des prairies naturelles riches en espèces et des moyens de les préserver/valoriser ;
- tester des listes biogéographiques de plantes à fleurs en vue d'une adaptation simple de la MAE Herbe07 intitulée «maintien de la richesse floristique des prairies naturelles» afin de l'étendre à l'ensemble du territoire national dans la perspective de la nouvelle PAC.

Sur le territoire du Parc des Volcans, l'édition 2013 du concours sera organisée **en partenariat avec la Coopérative Acajou des Volcans**, et sera ouvert à l'ensemble de ses agriculteurs adhérents, sur les deux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Ce concours sera ainsi utilisé cette année comme un véritable **outil d'animation et de sensibilisation auprès d'agriculteurs de notre réseau marqué**, sur les aspects de biodiversité dans les prairies, en faisant le **lien entre qualité des prairies et qualité des produits, au travers du cahier des charges du marquage Viande Salers**.

Une dizaine d'exploitations pourront ainsi candidater, sur les 46 exploitations que compte la coopérative, afin de présenter chacune une parcelle candidate.

Le Calendrier du concours des prairies fleuries 2013 a été fixé ainsi :

- avril-mai : inscription des agriculteurs candidats ;
- 25 avril : réunion du Comité de pilotage du concours à Riom Es Montagne ;
- 4 et 5 juin : passage du jury pour l'évaluation des parcelles candidates ;
- fin juin : remise des prix locale sur la Communauté de communes du Pays Gentiane ;
- automne : remise des prix nationale du concours.

Ce concours sera piloté en interne par la cellule Agriculture.

Le budget total de cette action s'équilibre en dépenses (promotion et communication, organisation du passage du jury et de la remise des prix locale, action envers l'apiculture) et recettes (autofinancement SMPNRVA : 5 000 € et sponsors : 1 000 €) à hauteur de 6 000 €.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation du 4^{ème} concours agricole général des prairies fleuries en partenariat avec la Coopérative Acajou des Volcans.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation du 4^{ème} concours agricole général des prairies fleuries en partenariat avec la Coopérative Acajou des Volcans.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

16

FORET ET BOIS

169

PROFESSIONNELS FILIERES BOIS

169.2013.001 Sauvegarde des Hêtres tortillards d'Auvergne – Dons de parcelles forestières au Parc

RAPPORT

Le Hêtre tortillard est un Hêtre européen semblable au Fayard bien connu de nos forêts de montagne, à la différence près qu'il possède des gènes l'autorisant à se développer de façon très particulières. En effet au lieu de donner des branches et des rameaux droits, ces derniers poussent en tournant sur eux même.

Ainsi le port de l'arbre en est fortement modifié lui donnant un aspect exceptionnel tortueux et pleureur.

L'inventaire et les connaissances :

La découverte dans les années 1990 des ces arbres en Auvergne fut un bouleversement. En effet ces arbres étaient très connus en Lorraine (les très fameux Faux de Verzy) ainsi qu'en Allemagne et en Suède. Il existerait deux autres stations en Creuse et en Ardèche/Lozère.

Depuis le début des années 2000 l'association « Hêtres Tortillards d'Auvergne » œuvre au recensement des ces individus particuliers autour de la découverte des premiers sujets sur les puys des Goules notamment. Ces inventaires ont été réalisés par l'association et appuyés par l'ONF, Le CEN Auvergne, le CRPF, Le CG63, le parc des volcans ... D'autres structures sont entrées dans ce programme en finançant les recherches et études par exemple.

Ces **recherches scientifiques** poussées (sur la génétique) ont permis de déceler et préciser les gènes à l'origine de cette particularité.

De nombreuses **animations pédagogiques** ont été menées avec les écoles du secteur, des sorties animées, un site internet dédié existe.

La gestion :

Une **pépinière** a été créée pour semer ou transplanter des sujets (à l'abri du vandalisme) ↴, et surtout pour étudier leur comportement. Cette pépinière se situe sur la commune d'Orcines. Les sujets adultes en milieu naturel se situent sur diverses parcelles privées des communes du cœur de la chaîne des puys dont certains volcans (parcelles en indivisions).

L'avenir et l'objet de la demande :

Suite au décès de leur père MM GUILHET (deux frères) se retrouvent propriétaires de quelques parcelles contenant ces hêtres tortillards. Aussi ne pouvant assurer seuls la gestion, le suivi et la sauvegarde de ces arbres remarquables, ils souhaitent **faire don des parcelles** au syndicat mixte du Parc, afin que ce dernier assure le devenir des arbres en pépinières.

Rôle et intervention du Parc :

Nos actions de sauvegarde de la biodiversité et la protection de la nature nous ont amenés à prendre en considération ce projet dès le début. Aussi il nous semble légitime aujourd'hui de se pencher sur cette proposition, d'autant que nous disposons des connaissances, de moyens de suivis et que nous sommes au cœur des acteurs intervenants sur ce sujet (CEN, ONF, Mairie, Association, propriétaires privés) avec qui nous travaillons quotidiennement sur plusieurs sujets en phase avec l'action visée (site classé de la Chaîne des Puys – mise en œuvre du plan de gestion, animation, interventions d'entretien sur la pépinière, suivis et inventaires des tortillards de la chaîne des puys (SIG) etc...)

Le Parc pourrait donc intervenir sur ce sujet aux cotés des partenaires « historiques » et en partenariat étroit avec l'association HTA.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Aussi nous vous sollicitons sur plusieurs points sachant il s'agisse de la protection d'un patrimoine naturel, d'un support de valorisation, d'un élément culturel atypique au cœur des volcans tant connus, ou du jeu d'acteurs locaux, la place et le rôle du parc semblent tout a fait répondre à ces attentes.

Nous joignons en annexe ci-dessous, le courrier officiel de Monsieur Jean Pierre Guillet, président de l'association HTA ainsi que quelques photos de pépinières et des arbres remarquables présents sur notre territoire.

➤➤ Il vous est proposé de vous prononcer :

- -sur la légitimité du parc dans ce projet,
- sur la réception à titre gratuit des parcelles et des arbres remarquables considérés,
- d'autoriser le Président à signer, tout document administratif lié à ce transfert de propriétés,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, financier convention, demande de financements permettant le développement de ce projet selon les prérogatives entendues entre les partenaires.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Le Bureau autorise le Président à signer, tout document administratif lié à ce transfert de propriétés, et tout document administratif, financier, convention, demande de financements permettant le développement de ce projet selon les prérogatives entendues entre les partenaires.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**
187 **PROF TOURISME & LOISIRS PN**
187.2013.003 Compte-rendu et relevé de décisions de la commission qualification de l'offre Parc

RAPPORT

Réunion de la Commission de Qualification de l'Offre Parc :

Mercredi 17 avril 2013- Montlosier

Présents :

Elus :

Agnès Mollon, Daniel Chevaleyre, Marie-Odile Faye donne pouvoir à Agnès Mollon,

Equipe SMPNRVA :

Isabelle Blanc, Eve Alcaïde, Maryline Dieudonné, Marie Fauchon, Marie-Pierre GARD, Mylène GRAS du SM du Puy Mary, Sandrine ANSELMET stagiaire, Mylène GRAS du SM du Puy Mary

Excusés :

Louis Galtier, Marc Maisonneuve, Bernard Veissière

Agnès Mollon introduit et anime la réunion.

➤ Relevé de décisions

CHARTRE EUROPEENNE DU TOURISME DURABLE

18- TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

187- PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE

1- Plans d'actions des entreprises touristiques candidates à l'engagement dans le volet 2 de la CETD

➤➤ La commission de Qualification de l'offre Parc valide les plans d'actions tourisme durable valant engagement dans le volet 2 de la CETDEP :

➤➤ **Naturessime**, Stéphanie et Patrice Gracy, location d'appartements à Cheylade,

➤➤ **Alta Terra**, Virginie et Stéphane Serre, chambres d'hôtes et café casse-croûte à Lavigerie,

➤➤ **Instants d'Absolu**, Laurence Costa et Daniel Siegel, écolodge à Chavagnac,

➤➤ **Domaine de la Chaux de Revel**, Joëlle et Pascal Montaz, roulottes et chambres d'hôtes à la ferme à St Martin Valmeroux,

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤➤ **Camping Bel Air**, M. et Mme Girard emplacements et mobil homes à St Ours les Roches,

➤➤➤ **Les Pailhats de Courgoul**, association des Pailhats, site de visite en plein air à Courgoul

2- Plan d'action manifestations partenaires du Parc engagées dans une démarche de développement durable

➤➤➤ La commission valide l'engagement de la manifestation TRAIL AQUATERRA, organisée par l'association Aquaterra, sur la période 2013-2015 et fait les remarques suivantes :

- La manifestation ne remplit pas en 2013 le critère obligatoire :
« *L'itinéraire de l'accompagnement motorisé est validé par les services du Parc* »
De plus, il y a nécessité de mieux organiser le tri des déchets et la sensibilisation des participants au tri.
- Proposer à l'association de mettre à disposition la joëlette pour permettre l'accessibilité à une personne à mobilité réduite sur l'une des épreuves

Elle devient donc « **Manifestation engagée aux côtés du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans une démarche éco responsable** » dès l'édition 2013.

3- Organisation d'une remise officielle des diplômes d'engagement dans le CETD

Au mois de juin nous aurons 14 entreprises signataires du volet 2 de la CETD. Il vous est proposé d'organiser une remise officielle des diplômes CETD

➤➤➤ La Commission valide l'opportunité de ce rendez-vous officiel. Les modalités de mises en œuvre seront présentées à la prochaine commission.

4- Mise à disposition des outils d'accompagnement par le Syndicat mixte du Parc

➤➤➤ La commission valide la mise à disposition des outils d'accompagnement du Parc aux entreprises non encore engagées dans la démarche Parc (CETD, Marque Parc) dans les conditions suivantes :

- Nous remettons un exemplaire gratuitement de chaque outil réalisé par cellule d'hébergement et par structure mais au-delà, nous les faisons payer au prix coûtant.

MARQUE PARC
30- OUTILS TRANSVERSAUX
304- MARQUE PARC

1- Marquage hébergements : rapports d'audits

- **La Grange de Pessade à Saulzet le Froid**

➤➤ La commission propose de :

- donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'hébergeur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

2- Présentation de l'étude Marque Parc de la Fédération des PNR

➤➤ Il vous est proposé de :

- valider les décisions prises par la Commission qualification de l'offre Parc.
- d'autoriser le Président à signer le diplôme de la manifestation sportive engagée aux côtés du SMPNRVA.
- de valider l'opportunité d'organiser une remise officielle des diplômes d'engagement dans le volet 2 de la CETD selon les modalités validées en CQOP.
- d'attendre la validation de la Charte pour l'obtention de la marque accueil « hébergement » à l'entreprise suivante :
 - La Grange de Pessade, représentée par M. Alain PELISSIER, commune de Saulzet-le-Froid

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Le Bureau autorise le Président à signer le diplôme de la manifestation sportive.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19
193
193.2013.003

**REVITALISATION TERRITORIALE
ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**
Signatures de conventions « Communes partenaires »

RAPPORT

Au regard du reclassement attendu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2013>2025, le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 le principe qu'une **nouvelle convention de partenariat** soit proposée à des Communes du Puy-de-Dôme et du Cantal, s'agissant de Communes :

- . qui ne font pas partie du Parc, mais qui sont contigües ou très proches géographiquement de celui-ci
- . qui souhaitent créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.
- . qui ne sont pas et ne seront pas adhérentes du Syndicat mixte du Parc

Pour faire suite à cette décision, 23 Communes ont reçu la proposition d'adopter cette nouvelle convention, soit :

- > 19 Communes déjà « Communes partenaires » pour la période 2000>2012
- > 5 Communes qui se sont déclarées dernièrement comme candidates à ce statut.

A ce jour, les Communes suivantes ont approuvé la convention :

nom des Communes	date de délibération de leur conseil municipal
COLTINES	18/02/2013
NEUSSARGUES-MOISSAC	08/03/2013
USSEL	22/02/2013
BLESLE	22/02/2013
LA ROCHE BLANCHE	14/03/2013
SAINT DIERY	06/03/2013
TAUVES	21/02/2013
AUGNAT	04/02/2013
LE CREST	03/04/2013
AUZERS	15/03/2013

➤➤➤ Il vous est proposé :

- > d'autoriser le Président à signer les conventions avec chacune des Communes nommées ci-dessus. Ces conventions prendraient effet au 1^{er} mai 2013.
- > d'engager auprès des communes concernées l'appel à contribution financière telle que prévue dans le cadre de ces conventions et calculée au prorata de l'année en cours.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les conventions avec chacune des Communes nommées ci-dessus. Ces conventions prendraient effet au 1^{er} mai 2013, et à engager auprès des communes concernées l'appel à contribution financière telle que prévue dans le cadre de ces conventions et calculée au prorata de l'année en cours.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 30 **OUTILS TRANSVERSAUX**
302 **SIG & observatoire**
302.2013.001 Demande de crédits portant sur la conception de l'outil de gestion nécessaire à la création de l'observatoire du territoire

RAPPORT

La charte du Parc expose le projet de gestion et de développement durable du territoire fondé sur la préservation et la valorisation économique et culturelle de ses patrimoines matériels et immatériels.

S'agissant d'une politique publique, et du fait des attendus des chartes de parcs naturels régionaux, la charte 2013>2025 du Parc des Volcans d'Auvergne prévoit son évaluation en continu, à mi parcours et à l'échéance du classement du Parc. A ce titre, elle intègre des indicateurs d'évaluation et de suivi, mais aussi le projet de mise en place d'un observatoire du territoire (p 196 du rapport).

Celui-ci doit permettre une **observation de l'évolution du Parc** au regard des enjeux importants traités dans le projet de territoire. Ce suivi territorial pourra **s'intégrer à l'évaluation de l'application de la charte** aux différentes échelles de temps indiquées précédemment. Des membres du conseil scientifique du Parc ont déjà émis l'hypothèse de travailler ces prochaines années sur la mise en relation de cette observation territoriale avec l'évaluation de l'application de la charte.

En termes d'exploitation, d'autres enseignements pourront être tirés de l'observatoire afin qu'il **contribue également à l'aide à la décision pour la programmation des actions ou leurs réorientations**, ainsi que pour **l'information des différents publics** concernant l'état des ressources et des enjeux du territoire.

Au plan pratique, il s'agirait, de l'automne 2013 à l'automne 2014, de :
créer une base de données pour gérer les indicateurs de suivi du territoire et de préparation les requêtes utiles pour l'exploitation de l'observatoire en interne ou pour l'externe. Du fait de la complexité de l'outil et de la nécessité de sécuriser son contenu, cette prestation nécessite d'avoir recours à un prestataire externe spécialisé.
tester l'outil (modalités de mise à jour et d'exploitation des données).

Les dépenses et recettes liées à cette action seraient les suivants :

dépenses prévisionnelles	montant TTC des dépenses
ingénierie interne au SMPNRVA (côté moyen de 250 € par jour)	17 000 €
prestations externes pour le développement informatique de la base de données et frais divers associés	18 000 €
TOTAL	35 000 €

partenaires financiers prévisionnels	taux	montant des recettes
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	65 %	23 000 €
SMPNRVA	35 %	12 000 €
TOTAL	100 %	35 000 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est proposé :

- > d'approuver l'action de préparation d'un outil de gestion de l'observatoire du Parc, ainsi que la demande d'une subvention de 23 000 € à réaliser dans ce cadre auprès de l'Etat au titre de l'année 2013
- > d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

DELIBERATION

Le Bureau approuve l'action de préparation d'un outil de gestion de l'observatoire du Parc, ainsi que la demande d'une subvention de 23 000 € à réaliser dans ce cadre auprès de l'Etat au titre de l'année 2013 .

Il autorise le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS & EXTERIEURS

400.2013.002

Buron d'Eylac - Convention de gestion pour la durée de 1 an

RAPPORT

En 1995, la commune du CLAUX a signé un bail avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, relatif à la location du buron situé au lieu-dit Eylac au pied du Puy-Mary ainsi qu'une parcelle de terrain de 1 ha autour de ce bâtiment.

Le bail est arrivé à échéance le 25 mars 2013.

Nous utilisons ce bâtiment comme gîte d'étape pour randonneurs pédestres et équestres en période estivale (du 15 juin au 15 septembre).

Après discussions avec les élus de la commune, par délibération en date du 20 mars 2013, le Conseil Municipal du Claux accepte de relouer au SMPNRVA pour un an le buron d'Eylac, le loyer est fixé à Mille Cent Six Euros (1 106 €) comme en 2012.

➤➤ Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président à signer la convention.

DELIBERATION

Le Bureau accepte cette proposition et autorise le Président à signer la convention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2013.023 Poste saisonnier hôtesse d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2013.

Il s'agit :

- > d'une hôtesse chargée de l'accueil des groupes et du public estival.

⇒ Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôtesse d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1^{er} mai 2013 au 31 août 2013 sur la base de l'indice brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2^o de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2013.024 Réserve de la Godivelle - Ouverture d'un poste saisonnier pour un animateur nature

RAPPORT

La Maison de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle doit préparer le recrutement de son personnel temporaire pour la saison estivale 2013.

Pour ce faire, il vous est proposé l'embauche d'un animateur qui aurait pour missions :

- > assurer la permanence estivale de l'exposition;
- > organiser des animations «découverte de la réserve» auprès du grand public;
- > assurer la gestion de la boutique;
- > assurer la promotion de la Maison de la Réserve naturelle;
- > développer des projets de sensibilisation et de communication.

➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste d'animateur contractuel à la Réserve Naturelle de La Godivelle pour une période de 2 mois, à répartir sur la période estivale 2013 sur la base de l'indice brut 313 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **Ressources humaines**
401.2013.025 Remplacement pour congé maternité

RAPPORT

Nous devons faire face à l'absence d'un agent titulaire (Mademoiselle Nadège GUIMARD – Chargé de Mission) – qui sera en congé maternité.

Pour le bon fonctionnement du service, cela implique son remplacement par le recrutement d'un agent contractuel.

➤➤ Il vous est donc proposé d'autoriser le remplacement de Mademoiselle Nadège GUIMARD durant son congé maternité (du 13 mai 2013 au 30 septembre 2013) sur la base de l'Indice Brut 405 et dans les conditions de l'article 3 - 1 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **Ressources humaines**
401.2013.026 Convention de partenariat avec l'OT de Mura

RAPPORT

Une rencontre a été organisée le 3 avril dernier à Murat, en présence de Roger Gardes, Bernard Delcros et d'Isabelle Blanc, pour discuter de l'avenir du partenariat ente le Syndicat mixte du Parc et l'office du tourisme intercommunal du Pays de Murat à partir de la convention actuellement en vigueur.

Reconnaissant que les conditions matérielles sont désormais réunies, le constat est fait qu'il manque aujourd'hui une véritable animation pour faire de ce lieu un véritable point d'accueil du Parc qui puisse être un relais pour les habitants du territoire. Un changement de stratégie est envisagé pour 2014 avec le recrutement par le SMPNRVA d'une personne en charge de l'animation et de la valorisation territoriale sur l'antenne de Murat.

➤➤ Il vous est proposé de prolonger la convention de partenariat actuelle jusqu'au 31 décembre 2013 et d'envisager la mise en place d'une nouvelle stratégie de partenariat avec l'OT de Murat dès le 1^{er} janvier 2014 sur la base des propositions évoquées le 3 avril et qui seront présentées au Comité Syndical d'automne.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50

MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504

VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PLEINE NATURE

504.2013.003

Achat et mise en vente de bières artisanales locales

RAPPORT

Hortense et Jean-Baptiste Dessallien ne sont pas que brasseurs. Ils sont avant tout agriculteurs et cultivent les céréales avant de les transformer en bière au buron de Saint-Georges, à Fontanges.

Quant à Xavier Condroyer, il exerce son métier de brasseur depuis deux ans dans une ferme à Ravel (Cne de Picherande). Passionné par son nouveau métier, il ne cesse de développer son savoir-faire.

Ces deux artisans locaux élaborent des bières selon des recettes bien personnelles, privilégiant le goût, grâce à un mélange subtil de malts, de houblons, d'épices mais aussi de gentiane ou de bruyère qui caractérisent chacune d'elle : la blonde, la cuivrée, la brune...

En proposant cette boisson issue de filières courtes, nous valorisons les ressources et savoir-faire propre de notre territoire.

Prix d'achat TTC : bouteille de 33 cl : 1.40 € - Prix de vente public TTC proposé : 2.50 €

Prix d'achat TTC : bouteille de 75 cl : 3.90 € - Prix de vente public TTC proposé : 4.90 €

➤➤ Il vous est proposé de vendre cette boisson dans la boutique du Parc aux conditions tarifaires précitées.

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni le 17 avril 2013 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix), et Messieurs BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS + 1 pouvoir GAY), MAISONNEUVE (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

AFFAIRE

Avis

A.2013.01 Installation classée pour l'environnement – ICPE
Demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière de diatomite

RAPPORT

Nous sommes consultés pour avis par la préfecture du Cantal à propos d'une demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière de diatomite au lieu-dit « Foufouilloux » sur le territoire des communes de Virargues et Murat et présentée par l'entreprise World Minerals France (W.M.F.).

L'entreprise W.M.F. qui produit et commercialise des adjuvants de filtration fabriqués à partir de diatomite dans son usine de Murat, exploite actuellement la carrière voisine de « Foufouilloux » Nord sur une emprise de 33 ha pour une durée de 10 ans (arrêté préfectoral n° 2010.622 du 21/05/2010) sur la base d'un rythme annuel d'extraction de 100 000 tonnes.

En vue de pérenniser son activité, la société W.M.F. souhaite procéder à l'ouverture d'un nouveau site d'extraction au Sud de la carrière actuelle. L'emprise du projet s'étend sur 18,9 ha, la demande porte sur une durée de 10 ans avec un volume maximum extrait de 100 000 tonnes par an de diatomite.

Il convient de noter que ce gisement de diatomite est également exploité par l'entreprise CECA SA sur une superficie de 35 ha avec une extension envisagée de 27 ha (demande examinée au bureau du SMPNRVA du 05 décembre 2012).

La nouvelle exploitation de W.M.F. connaîtra une progression régulière de son activité alors qu'elle diminuera de façon graduelle sur la carrière de Foufouilloux Nord sans que la quantité cumulée de diatomite extraite n'excède 100 000 tonnes par an.

Le gisement de diatomite d'une puissance moyenne de 13 mètres repose sur un substrat basaltique et est surmonté de dépôts morainiques stériles de 15 à 20 mètres d'épaisseur. L'extraction sera conduite selon le principe d'une fosse avec une moyenne de 60 000 tonnes de minerai par an et 120 000 tonnes de matériaux de découverte qui seront récupérés lors de la remise en état.

Le projet d'exploitation comportera deux zones distinctes :

- > aux travaux d'extraction sur une emprise de 15 ha Une zone Nord réservée
- > réservée au stockage sur place avant transport vers l'usine de Murat. Une zone Sud de 3,9 ha

Le ruisseau de Foufouilloux (petit ruisseau prenant sa source 800m à l'amont) sépare les deux secteurs. L'intégrité du ruisseau sera respectée, les véhicules de transport le traverseront grâce à un ponceau provisoire en béton.

Ce ruisseau est intégré dans le site Natura 2000 linéaire FR 8301096 : « Ruisseau à Ecrevisses ». L'Ecrevisse autochtone (à pieds blancs) est bien présente dans ce cours d'eau à l'aval du site d'extraction envisagé. La loutre est signalée sur le site, le ruisseau de Foufouilloux et celui de la Gaselle constituent un corridor écologique pour l'espèce entre la Santoire et l'Alagnon.

Afin de préserver l'attrait du ruisseau pour ces espèces sensibles d'intérêt communautaire, l'entreprise a prévu des bassins de rétention pour les eaux d'exhaure qui transiteront par des filtres de pouzzolane avant de rejoindre le ruisseau. Des fossés de collecte sont également prévus autour des zones de stockage, ils devraient permettre d'éviter les écoulements directs des eaux de ruissellement vers le cours d'eau. Par ailleurs, l'exploitation future entraînera la destruction de 6,4 ha de zones humides qui seront reconstituées sur une superficie de 7 ha.

D'un point de vue paysager, l'impact de l'excavation et des stocks de diatomite seront importants d'autant plus qu'ils s'ajouteront à l'existant. Pour les habitants du hameau de Foufouilloux (6 à 8 habitations) il est impératif de garder les éléments paysagers et notamment les haies arborées qui

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

les séparent de la future excavation et d'éloigner, autant que possible, les limites de l'excavation (70 mètres sont proposés par l'entreprise).

Au terme de l'exploitation la fouille sera entièrement remblayée par les stocks de matériau de découverte avec restitution de prairies agricoles associées à une zone humide de 7 ha.

L'exploitation de la carrière de «Foufouilloux Nord» arrivant à son terme dans quelques années, il nous paraît important que la remise en état réalisée à ce jour sur 6 ha environ, soit poursuivie dès à présent voire accélérée afin de réduire le plus rapidement possible les surfaces de terrain « chamboulées ».

➤➤➤ **Compte tenu de ces éléments, de la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers, si vous en étiez d'accord nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'une carrière de diatomite présentée par l'entreprise World Minerals France, assorti des préconisations concernant :**

- > la préservation des éléments paysagers linéaires autour du hameau de Foufouilloux
- > et la remise en état dès à présent de l'excavation de Foufouilloux Nord
- > précision des critères d'évaluation et de suivi des espèces patrimoniales

DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 17 AVRIL 2013
LE PRESIDENT

R. 
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le